

## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2017**

**PRESENTS** : MM. AMIENS Maire, COURT, Mme REGALDI, M. BRUNIAUX, Mme PINGAT CHANEY, M. MOLIN Adjoint, Mme BARBIER, M. FRANCONY, Mmes CHATEAU, VUILLEMIN, M. ACCARD-GUILLOIS, Mme LOMBARD, M. GUILLAUMOT, Mme DESVIGNES RIBEIRO, M. JEANNEY, Mmes RAMBOZ, M. MULIN, Mmes FOURNIER, ROLET, M. BERNARD, Mmes PERRARD, LUCAS VERNUS, M. MOREL, Mme DE ZAN.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR** :

M. PIERRE pouvoir à Mme VUILLEMIN  
Mme ALIBERT pouvoir à Mme CHATEAU  
M. HIRSINGER pouvoir à M. MULIN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme VUILLEMIN Martine

M. AMIENS Bernard présente ses vœux à l'ensemble du Conseil Municipal.

Après l'appel des conseillers et la nomination d'un secrétaire de séance, M. le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 07 décembre 2016.

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu est adopté, on passe à l'ordre du jour :

- 1) Vote pour la désignation des Conseillers Communautaires,
- 2) Communications.

### **1 – VOTE POUR LA DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

M. le Préfet a demandé l'annulation de la délibération du 07 décembre 2016 relative à la désignation des Conseillers Communautaires au motif que le nombre de sièges attribués à la Commune d'Arbois au sein de la future Communauté de Communes n'était pas connu au moment du vote. Le Conseil Municipal doit à nouveau voter pour désigner les Conseillers Communautaires d'Arbois.

Par arrêté préfectoral du 19 décembre 2016, la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura a été fixée. La Commune d'Arbois dispose de 11 sièges, il faut ainsi élire 11 Conseillers parmi les 15 Conseillers Communautaires sortants.

Les 15 Conseillers Communautaires sortants sont :

Bernard AMIENS  
Sylvie REGALDI  
Jean Jacques COURT  
Martine PINGAT CHANEY  
Philippe BRUNIAUX  
Christine CHATEAU  
Michel FRANCONY  
Nathalie RAMBOZ  
Cyril ACCARD-GUILLOIS  
Martine VUILLEMIN  
Edouard HIRSINGER

Marie-Josèphe LOMBARD  
René MOLIN  
Jean-Claude MOREL  
Claire LUCAS VERNUS

M. le Maire appelle les membres du Conseil Municipal à déposer leurs listes.

Les listes suivantes sont enregistrées :

- Liste 1 : Liste Bernard AMIENS
- Liste 2 : Liste Claire LUCAS VERNUS

Sont désignés en qualité de scrutateurs : M. JEANNEY Olivier, Mme DE ZAN Anne.

Il est ensuite procédé à l'élection à bulletin secret suivi du dépouillement.

- Nombre de votants : 27
- Nombre de votes nuls/blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Quotient électoral : 2.45 (nombre de suffrages exprimés divisé par le nombre de sièges à pourvoir soit 27/11)

Ont obtenus :

- Liste 1 : 23 voix
- Liste 2 : 4 voix

Attribution des sièges à la représentation proportionnelle : (le nombre de voix recueillies par chaque liste est divisé par le quotient électoral arrondi à l'entier inférieur)

- Liste 1 : 9 sièges ( $23/2.45 = 9.39$ )
- Liste 2 : 1 siège ( $4/2.45 = 1.63$ )

Attribution du siège restant à la plus forte moyenne : elle se fait en comparant les résultats obtenus en calculant le nombre de voix recueillies par chaque liste, divisé par le nombre de sièges obtenus lors de l'attribution précédente, augmenté d'une unité.

La liste 1 obtient la moyenne suivante :  $23 / (9 + 1) = 2.30$

La liste 2 obtient la moyenne suivante :  $4 / (1+1) = 2$

La liste 1 obtenant la plus forte moyenne, elle se voit attribuer le siège supplémentaire.

Sièges obtenus :

- Liste Bernard AMIENS : 10 sièges
- Liste Claire LUCAS VERNUS : 1 siège

Sont élus pour siéger en tant que représentants de la commune d'Arbois au sein du nouveau Conseil Communautaire :

- 1- Bernard AMIENS
- 2- Sylvie REGALDI
- 3- Jean Jacques COURT
- 4- Martine PINGAT CHANEY
- 5- Philippe BRUNIAUX
- 6- Martine VUILLEMIN
- 7- Michel FRANCONY
- 8- René MOLIN

- 9- Christine CHATEAU
- 10- Cyril ACCARD GUILLOIS
- 11- Claire LUCAS VERNUS

M. MOREL Jean-Claude souhaite faire une déclaration au nom des membres de l'opposition :

« Déclaration faite au Conseil Municipal, réuni à Arbois le 9 janvier 2017 par le groupe dit « d'opposition » suite au vote désignant les délégués à la nouvelle com.com ;  
« Nous prenons acte de la décision de la majorité du Conseil Municipal qui s'est prononcée ce jour pour la désignation des délégués communautaires qui auront la lourde tâche de nous représenter à la nouvelle COMCOM. Nous respectons cette décision conforme aux règles de désignation.  
« Nous regrettons cependant que votre majorité n'ait pas tenu compte des tentatives d'ouverture que nous avons proposées à M. le Maire, M. le Conseiller Départemental, M. le futur Président de la nouvelle COMCOM et d'autres Conseillers de cette assemblée.  
« Notre démarche était de vous proposer une aide, surtout en matière de disponibilité, pour le travail qui vous attend.  
« Nous constatons une nouvelle fois qu'en-dehors des discours convenus (comme ça a été le cas lors de la précédente mandature), vous n'êtes pas encore vraiment prêts à accepter le débat d'idées et de vous en inspirer.  
« Nous comprenons vos motivations. Il est en effet plus confortable de s'adresser à une assemblée atone que de voir s'installer un débat dont l'issue est incertaine.  
« En conséquence de quoi nous nous retirons et vous laissons entre vous. Bonne soirée.  
« Les Conseillères et Conseiller Municipaux du groupe dit « d'opposition ».  
« Anne DE ZAN, Claire LUCAS VERNUS, Colette PERRARD, Jean-Claude MOREL. »

M. MOREL Jean-Claude, Mme LUCAS VERNUS Claire, Mme DE ZAN Anne et Mme PERRARD Colette quittent la séance à 20 h 50.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 20 h 50.